

Discours de clôture du Kick-Off Justitia 4.0
Laurent Maye – Procureur général adjoint, canton de Vaud

Chers participants, chers collègues,

Vous avez tous envie de rentrer, je tâcherais de ne pas faire trop long. Mais laissez-moi quand même commencer par une petite anecdote.

J'ai rejoint le programme HIJP (Harmonisation de l'informatique de la justice pénale) en 2015. Je n'étais déjà plus tout jeune à l'époque, mais... encore naïf. Je pensais qu'en trois ou quatre ans, le travail de coordination de l'informatique de la justice pénale serait terminé. Or, cela a été le temps nécessaire pour introduire, dans le seul canton de Vaud, un petit projet porté par le programme HIJP de "photocopie PDF" d'un dossier, un embryon transitoire du dossier numérique, en attendant le résultat des travaux de Justitia 4.0.

Maintenant, nous disposons de cet outil dans le canton de Vaud. C'est magnifique. En ce qui me concerne, je prépare mes audiences sur la base du dossier numérisé, que j'annote directement à l'écran. Je n'ai plus besoin de transporter des montagnes de documents, ornés de post-it qui se décollent, documents que je dois ensuite tant bien que mal poser sur la table trop petite qui m'est réservée dans la salle d'audience. Je dispose d'outils de recherche performants, qui me permettent de réagir rapidement en audience. Je le concède, je continue néanmoins à rédiger mon réquisitoire à la main, sur papier. On ne se refait pas totalement...

Donc, par rapport à ce petit projet, maintenant que l'outil existe, la tâche est-elle terminée?

Eh bien non, elle débute. Car il ne suffit pas qu'un ou deux spécialistes utilisent cet outil. Or, mes collègues ont la plupart des réticences à lâcher leur dossier physique, notamment pour aller requérir en audience. Les arguments sont multiples : même si l'outil est basique, il faut prendre du temps pour le maîtriser et changer ses habitudes de préparation; et si l'ordinateur tombe en panne ou n'a plus de batterie? A-t-on seulement une prise à disposition pour brancher sa machine? et si je ne retrouve plus la pièce que je veux sur le moment?

De ce petit projet, j'ai tiré trois enseignements, à mon sens utiles aussi pour le projet Justitia 4.0 :

- Aujourd'hui, le problème du dossier et des échanges numériques n'est plus vraiment technique : les outils, la technologie et les solutions existent, comme vous avez pu le constater lors des ateliers aujourd'hui.
- Le problème n'est même pas de convaincre les intéressés que c'est utile et que c'est l'avenir, ils en conviennent volontiers : le problème principal est de les convaincre de changer de mentalité et que c'est maintenant qu'il faut commencer à modifier leurs habitudes.
- Le problème secondaire, mais pas anecdotique, est organisationnel (aussi simple que soit l'outil, on ne le déploie pas de la même manière chez deux cents personnes, au niveau d'un pays ou chez un ou deux intéressés) et procédural (il faut que l'outil soit utilisé plus ou moins de la même manière partout, et donc définir et documenter des processus pour l'utiliser).

Le constat est que tout cela prend du temps et de l'énergie, car il ne suffit définitivement pas d'un outil, il faut qu'il soit partagé. Et c'est là où nous devons tous intervenir aujourd'hui déjà, préparer le terrain, se montrer prosélytes, informer et convaincre les utilisateurs.

A mon sens, la Justice vit aujourd'hui, avec 20 ans de retard, la "révolution internet" vécue à l'époque par notre société. Vous souvenez-vous de l'internet des années 2000? Il était balbutiant, mais foisonnant de solutions (qui se rappelle d'Altavista, de Yahoo, de Lycos?). Mais il souffrait d'un manque de standardisation : pages "flashy", gifs animés, chacun sa propre solution de mise en page, de contenu, d'extensions, avec une guerre des navigateurs. Quel est le parallèle avec notre situation actuelle? Au niveau de la Justice en Suisse, nous sommes beaucoup à disposer de nos propres outils et solutions. Je pense évidemment que la manière de fonctionner et les outils informatiques vaudois sont les plus adaptés et les meilleurs... pourquoi les changer? que les autres adoptent notre solution! Naturellement, il se pourrait que chacun de son côté pense la même chose...

Plus sérieusement, il est clair pour moi que la numérisation des dossiers et la digitalisation des échanges entre parties, professionnels et autorités est inéluctable. Alors veut-on laisser aller les choses, et faire courir à la Justice le même risque d'éclatement de la "bulle internet" des années 2000, pour que la sélection naturelle, après des années de tâtonnements, désigne la moins mauvaise solution à laquelle tout le monde finira par se rallier?

Nous faisons le pari de répondre non, d'éviter la tentation du cloisonnement et du "y en a point comme nous" : nous avons décidé de nous réunir et de collaborer tous, Justice, Ministères publics, avocats, services informatiques, cantons, Confédération, futurs utilisateurs, pour dessiner nous-mêmes la meilleure solution possible et rattraper ainsi le train pour recoller au mode de fonctionnement digital existant déjà, et de plus en plus dans notre société.

Aujourd'hui, nous lançons officiellement le projet Justitia 4.0. Je l'admets volontiers, les craintes de certains vont se réaliser : leur modes de fonctionnement actuels, leurs habitudes et pour certains collaborateurs la nature même de leur travail vont changer. Mais je l'ai déjà dit, c'est inéluctable. Je suis convaincu que dans 10 ans, nous aurons totalement intégré de nouvelles manières de faire, de nouvelles habitudes, de nouveaux outils, sans évidemment que je puisse prédire aujourd'hui lesquels. Mais nous aurons sans doute de la peine à nous rappeler comment nous faisons avant... Quant à aujourd'hui, ce que je sais et dont je suis convaincu, c'est que nous avons une chance magnifique : par ce projet nous pouvons participer activement à créer cet avenir, à le façonner; cette chance, il faut la saisir! Bien sûr, cela n'ira pas sans difficultés, il faudra de la patience, du travail et des concessions. Il faudra de la persuasion pour rallier les sceptiques et les indécis. Mais je suis sûr que si nous gardons en tête cette vision d'une Justice ayant enfin rattrapé son retard, plus accessible, plus efficace, en bref, plus adaptée aux défis actuels et futurs, nous y parviendrons.

Pour ma part, je suis également sûr que dans 10 ans, en regardant en arrière, je serai fier d'avoir apporté une petite contribution à cet édifice et d'avoir pu participer à cette révolution qui redessinera le fonctionnement de notre Justice pour les décennies à venir. J'espère que vous partagez aussi cet enthousiasme et souhaitez que vous le portiez auprès de tous ceux qui, de près ou de loin, seront touchés par ce projet.

Je vous remercie.